

Rond-point du Débarquement : aménagement d'un giratoire à la hollandaise

Du lundi 22 janvier jusqu'au mois de mai 2024, des travaux de sécurisation du giratoire du Débarquement seront menés par Caen la mer.

LE ROND-POINT DU DÉBARQUEMENT : UNE INTERSECTION MAJEURE DE LA CIRCULATION DU TERRITOIRE

Le rond-point du Débarquement, situé entre Caen et Saint-Contest, compte parmi les plus importants giratoires de la Communauté urbaine. Situé dans le secteur de la Folie Couvrefief, il constitue un carrefour de circulation majeur par sa situation géographique, car il est positionné dans une zone d'activité principale du territoire de Caen la mer, où sont implantées plus de 380 entreprises et établissements de formations. De plus, situé sur la route départementale RD401, ce giratoire permet d'accéder à Caen via le boulevard Maréchal Juin, et à St Contest via la RD22.

LE PRINCIPE DU GIRATOIRE À LA HOLLANDAISE : FAVORISER UNE CIRCULATION PARTAGÉE ET SÉCURISÉE

Le fonctionnement de cet aménagement est simple : à l'extérieur du giratoire, deux anneaux l'un réservé aux piétons, l'autre aux cyclistes. Pour emprunter le rond-point, les véhicules motorisés doivent d'abord leur céder le passage, avant de s'engager dans la voie intérieure qui leur est dédiée. Ils devront également leur céder la priorité au moment de ressortir du giratoire.

Cet aménagement permet à la fois de réduire la vitesse sur le tronçon concerné, de sécuriser les déplacements à pied et à vélo et de permettre à tous les modes de transport de cohabiter dans l'espace public.

LE PROJET

Ce projet d'aménagement prévoit la création d'une piste cyclable bidirectionnelle, de 3 m de large qui facilitera les accès aux cyclistes pour rejoindre Caen ou Saint-Contest.

Pour la sécurité des cyclistes et des piétons, la zone sera limitée à 30 km/h, des plateaux seront créés pour franchir le boulevard M^{al} Juin. Une signalisation spécifique (couleur au sol) sera mise en place afin de marquer la continuité de l'itinéraire cyclable, en parallèle des passages piétons. Ces dispositifs amèneront les automobilistes à réduire leur vitesse et augmenter leur vigilance vis-à-vis des usagers les plus vulnérables.

Par ailleurs, les deux voies de circulation routières du giratoire seront conservées.

DES DISPOSITIFS DE VISIBILITÉ COMPLÉMENTAIRES

La pose d'un revêtement en enrobé rouge sur les pistes et traversées cyclables renforcera la sécurité des cyclistes, car il permettra aux différents usagers de la route de les repérer en amont. Enfin, près de 700 m² d'espaces verts créés de part et d'autre du giratoire, favoriseront l'absorption des eaux pluviales dans les sols.

LE CHANTIER

Afin de minimiser les impacts sur la circulation, les travaux seront réalisés par secteur. Une voie de circulation sera maintenue dans le giratoire tout au long des travaux.



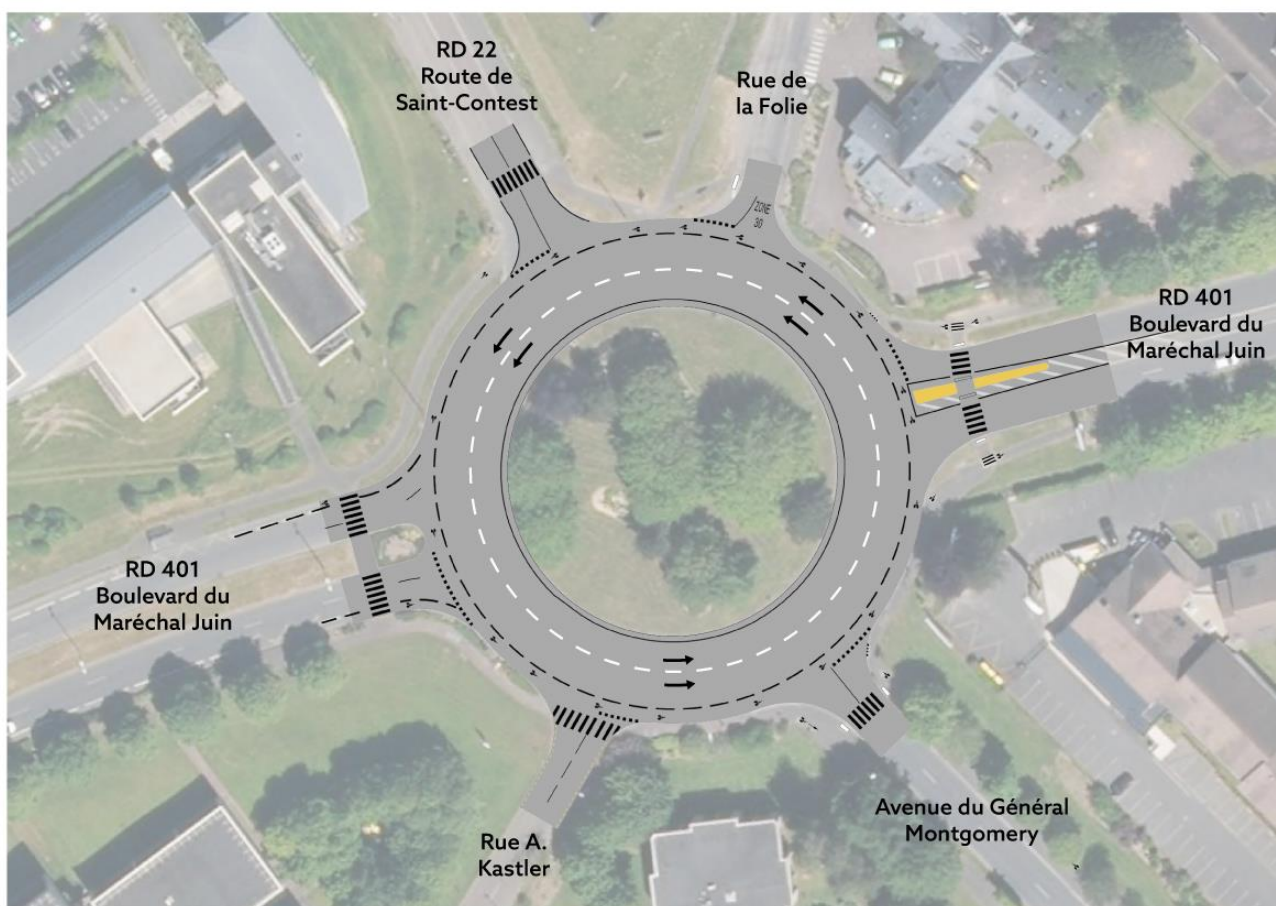
Des travaux de nuit en avril

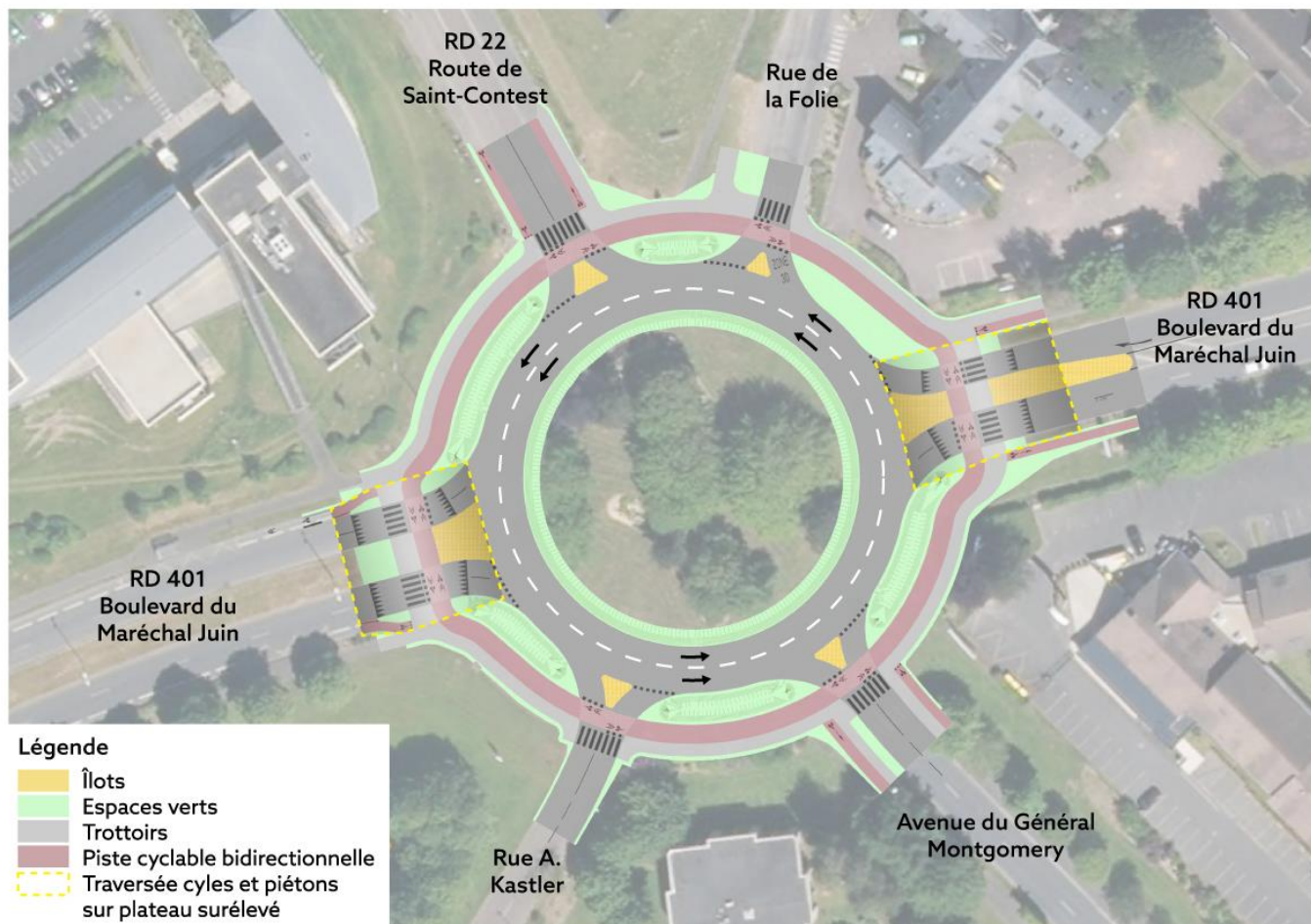
Néanmoins pour le passage des réseaux électriques ou les revêtements de chaussées, l'interruption de la circulation dans le rond-point est nécessaire : de nuit, le trafic routier étant moins important, les travaux seront exécutés entre 20h et 6h.

Les déviations mises en place

Durant les travaux du giratoire pour chaque phase si une rue est fermée ou lors des travaux de nuits, des circuits de déviations seront mis en place. Soit par la route de Rosel ou la route de Courseulles-sur-Mer pour rejoindre St Contest, soit par les avenues M^{al} de Lattre de Tassigny, G^{al} Dempsey et Amiral Mountbatten pour la déviation côté Sud.

LE GIRATOIRE ACTUEL





PERSPECTIVE DU GIRATOIRE A LA HOLLANDAISE RÉALISÉ

LES CHIFFRES CLÉS

- Coût : 454 000 € TTC
- Financeurs : Département du Calvados (60%) / Communauté urbaine Caen la mer (40%)
- Ces travaux seront soumis au vote de l'Assemblée départementale lundi 22 janvier 2024.
- Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre : Communauté urbaine Caen la mer